



**SYNTHESE CLIPSAS
MAI 2018**

**« COMMENT FAVORISER,
DANS LE MONDE,
LA MARCHÉ DES FEMMES
VERS LEUR LIBERTE »**

Travail commun de
La Grande Loge Féminine d' Argentine
La Grande Loge Féminine d'Espagne
La Grande Loge Féminine de France

D'un commun accord, les Grandes Loges Féminine d'Argentine, d'Espagne et de France ont décidé de traiter un sujet ayant trait à la condition des femmes et à sa nécessaire évolution.

Nous vous présentons ici la synthèse de ce travail à trois voix.

« Comment favoriser, dans le monde,
la marche des femmes vers leur liberté »

Afin de répondre à ce sujet, plusieurs pistes ont été retenues, telles que l'éducation, l'accès à l'IVG et son histoire, en Espagne, en Argentine et en France, ainsi que les actions possibles au sein de nos obédiences, complétées par l'engagement citoyenne.

Olympe de Gouges, Extrait du préambule et article premier de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne de 1791 :

« La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ».

Condorcet, philosophe -1743/1794- un des pères de la Révolution française, écrivait :

« La société doit au peuple une instruction publique comme moyen de rendre réelle l'égalité des droits ».

La marche des femmes vers leur liberté s'entend donc par la liberté de poser des CHOIX en toute autonomie en ce qui concerne leur vie privée, affective et sexuelle. En préalable et en parallèle de la prise de conscience de leur autonomie, les femmes doivent tenir compte de l'environnement social et culturel, échapper à la pression religieuse et être en capacité d'indépendance financière. La femme peut-elle disposer de son corps dont elle est en réalité la seule propriétaire ? A-t-elle la liberté légitime d'avoir, ou pas, un ou des enfants, à quel moment, et avec qui ?

Plusieurs générations de femmes ont traversé 40 ans de lutte pour conquérir le droit à la contraception et, en cas d'échec, à l'avortement, ou IVG (interruption volontaire de grossesse). Car l'avortement est un concept exclusivement réservé à la femme, qui est passé de la notion de tabou à celle de droit ! Bien qu'autorisé par la loi, ce droit inaliénable de décider de procréer est sans cesse remis en cause.

Si chacune et chacun à sa liberté de conscience, c'est à l'État de veiller à la neutralité de la loi commune et à l'égalité des droits entre citoyens et citoyennes. C'est ce principe qui permet d'accueillir des hommes et des femmes de toutes origines et de toute option philosophique ou religieuse et qui préserve l'espace public de tout communautarisme. Ce principe n'est pas négociable. En France, la laïcité

mise en œuvre par la loi de 1905, en supprimant la notion de sujétion et en affirmant la liberté de conscience, nous a ouvert, à nous les femmes, la marche vers notre émancipation et notre accès à la citoyenneté. C'est aussi dans et par le respect de la liberté absolue de conscience que la franc-maçonnerie initie en chacune de nous l'édification de son temple intérieur, bâti pierre à pierre par le travail symbolique, augmenté et consolidé à chaque tenue.

En France, c'est la loi du 17 Janvier 1975, qui dépénalise l'interruption volontaire de grossesse et permet ainsi à des femmes de disposer de leur corps et leur relation à la maternité et au désir d'enfant. Depuis cette date, la législation a évolué, et aidés par les milieux médicaux, l'éducation affective et sexuelle aux filles et aux garçons dès l'école, la protection citoyenne française mais aussi européenne, les mentalités ont, elles aussi changé et de ce fait renforcé la marche des femmes vers leur liberté. Si l'époque a changé depuis la révolution, si l'évolution scientifique et technique se caractérise par une grande complexité, si l'individualisation et la mondialisation se sont imposées, la finalité de l'éducation à la même ambition : former des esprits à penser librement et permettre la construction progressive, d'un esprit éclairé, autonome, et critique. Elle est capitale pour la défense des droits des femmes, car partout où le principe de laïcité est menacé, les premières à être spoliées dans leur liberté d'êtres humains, ce sont toujours les femmes.

Esther Duflo, économiste française spécialiste de la pauvreté, a rappelé que la pauvreté dans le monde se produit à cause des trois "i" :

l'i d'idéologie,

l'i d'inertie et

l'i d'ignorance.

Or, ces trois "i" génèrent aussi une pauvreté spirituelle.

L'idéologie patriarcale nous soumet ; par inertie se perpétuent les rôles masculins et féminins. On nous maintient, nous, femmes, dans l'ignorance de connaissances fondamentales.

Mais les Francs Maçonnes ont un grand "I" pour combattre les problèmes que nous subissons, nous avons le grand "I" de l'Initiation.

Depuis leur enfance, les femmes espagnoles mais aussi de tous pays rencontrent des stéréotypes au sein de la famille, imposés par la société à travers la publicité et la consommation. Il est urgent d'éduquer les jeunes garçons et jeunes filles au fait que les relations doivent toujours être consenties : NON C'EST NON. Il faut aussi promouvoir une éducation sans préjugés et ne pas laisser perdurer des stéréotypes du genre : « ça c'est pour les filles, ça c'est pour les garçons » que ce soient les vêtements, les jouets, mais aussi les filières universitaires.

Le droit à l'IVG n'est pas universellement reconnu dans tous les Etats.

De fait, en Espagne il a généré historiquement un grand débat entre ses défenseurs

et ses détracteurs. Le 9 janvier 1937 a été publié en Catalogne un Décret, qui adoptait une loi sur l'avortement très avant-gardiste par rapport au reste de l'Europe. Malheureusement, et malgré l'adoption dans toute l'Espagne, elle ne put s'appliquer que dans les zones républicaines. La Guerre Civile fut déclarée et de nombreuses villes sous la domination des militaires rebelles, absolument opposés à l'IVG du fait de leur appartenance aux courants de l'Eglise Catholique les plus conservateurs, n'ont jamais fait appliquer cette loi.

La femme cessa d'être un sujet avec des droits pour devenir un "objet" des droits des autres, dont le corps a des fonctions sexuelles et reproductrices, qui ne lui appartient pas mais est soumis à des pouvoirs étrangers : maritaux, religieux, etc... Il fallut de nombreuses années jusqu'à l'avènement de la démocratie en 1977 et après le triomphe d'un gouvernement socialiste en 1985, avant que n'entre en vigueur la loi sur l'IVG. Et en 2010, le projet de loi appelé "De santé reproductive et d'interruption volontaire de grossesse" entraîna un grand progrès pour les droits de la femme car elle reconnaissait l'IVG comme un droit, l'inscrivait dans le cadre des droits sexuels et reproductifs des femmes.

Mais, les gouvernements conservateurs actuels, sous la pression des lobbies religieux conservateurs (très puissants en Espagne bien que minoritaires), tentent d'abolir d'un trait de plume tous les droits acquis par les femmes de ce pays. En Argentine, où l'IVG est illégale, un projet de loi est actuellement débattu par les députés – et même si plus de la moitié des Argentins sont favorables, il n'est pas sûr que le Congrès et en particulier le Sénat, très conservateur, ne donne son aval à la légalisation de l'IVG.

Mais depuis quelques jours, c'est par l'école que l'émancipation des filles se fait. De nombreuses manifestations ont lieu à la suite du renvoi d'un collègue, d'une élève qui ne portait pas de soutien-gorge sous sa robe. Le mouvement féministe se fait entendre et des filles de plus en plus jeunes se lèvent pour réclamer leurs droits : la légalisation de l'avortement, les cours d'éducation sexuelle, le respect des corps et des droits des femmes...

Pour aider et argumenter ces droits, la méthode maçonnique propose, entre autres, deux axes complémentaires : le travail initiatique dans les Ateliers, et l'action opérative dans la Cité.

Ce travail peut prendre différentes formes : apprendre les notions d'égalité des sexes, de liberté de conscience en relation avec la notion de laïcité, de fraternité entre les êtres humains, et tout ceci à l'intérieur mais aussi en dehors de nos temples. Travaillons pour que l'application de l'idéal d'égalité femmes-hommes dans nos institutions et assemblées internationales soit une réalité.

Le rôle de nos obédiences en tant qu'organisations de femmes peut changer les choses de façon significative sur ces deux fronts. Il est nécessaire que nos

obédiences plaident pour la laïcité, participent aux Universités pour inclure dans les chaires et les programmes d'enseignement les thèmes de liberté et d'égalité de genre, promeuvent une éducation publique égalitaire, et exigent des Etats qu'ils rendent des comptes à propos des engagements pris envers les femmes dans les traités de droits humains, comme la CEDAW.

Nous devons rester vigilantes. Rien n'est acquis. Comme on l'apprend par la méthode maçonnique, la "liberté de conscience" s'obtient avec une bonne éducation libre de préjugés et libre de dogmes. L'idéal maçonnique, soutenu par des valeurs comme la Liberté, la Justice, l'Egalité, le respect de la Diversité et le respect de la Dignité humaine est la meilleure garantie pour préserver les Droits Fondamentaux des personnes en général et des femmes en particulier.